



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29/11/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 novembre 2024 à 19h00 en salle du conseil, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles RIOS.

Sont présents : Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS, Sébastien DOULCET, Michelle BESSOU, Gérard ULMET, Guy TEREYJOL, Marina Raynaud, Régis VALLET, Nadine HUMBLLOT-BISCAUT

Absents excusés : Françoise Charciarek représentée par Bernadette SIMON

Absents : Ludivine JOUVE et Nicolas COMTE

Secrétaire de séance : Michelle BESSOU

Le nombre de membres en exercice étant de treize et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

ORDRE DU JOUR /

- Autorisation de dépenses 25% en investissement
- Travaux en régie
- Tarifs communaux
- Marché public CADA
- Avenant lot n° 7 groupe scolaire
- Honoraires Basset et associés – projet rénovation bar
- Honoraires cabinet Cros/Cabinet Hostier - projet aménagement du Bois de Lempre
- Achat maison Ragnet
- Demande fonds de concours Sumène Artense Communauté – projet rénovation bar
- Protection sociale complémentaire – prévoyance
- Nomination secrétaire aux fonctions de secrétaire général
- Questions diverses

Désignation du/de la secrétaire de séance

Approbation du PV du conseil précédent

- **1 Autorisation de dépenses 25% en investissement**

Mme Michelle BESSOU, membre de la commission des finances, informe l'assemblée que, dans l'attente du vote du budget 2025, Monsieur le Maire peut, sur l'autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédit de la dette.

Le Maire sollicite cette autorisation pour les chapitres et opérations budgétaires suivants

Budget de la commune

N° de l'opération	Libellé de l'opération	Montant crédits ouverts en 2024 (BP+DM) hors report	Montant (25%) autorisé avant le vote du BP 2025
45/2318	Cimetière	2 000.00	500.00
52/2188	Matériel et sécurité	65 000.00	16 250.00
56/2313	Bâtiments	30 000.00	7 500.00
59/2111	Acquisition foncière	84 650.00	21 165.50
69/2313	Boulodrome-salle des fêtes	100 000.00	25 000.00
72/2313	Eglise	5 000.00	1 250.00
76/2188	Fleurissement et mobilier urbain	20 000.00	5 000.00
90/2313	Travaux énergies, gaz et connexes	144 000.00	36 000.00
99/2188	Equipements sportifs	35 000.00	8 750.00
100/2183	Mobilier mairie et informatique	30 000.00	7 500.00
125/2313	Extension du bourg	200 000.00	50 000.00
132/2313	Groupe scolaire	1 122 000.00	280 500.00
134/2315	Cœur de village	93 000.00	232 500.00
136/2313	Voirie des villages	170 000.00	42 500.00
146/2315	Sécurisation commune	60 000.00	15 000.00
148/2313	Entrée mairie	60 000.00	15 000.00
149/2313	Réhabilitation Bar	65 000.00	16 250.00
2313/144	Sinistre CADA	270 000.00	67 500.00
2313/145	Réhabilitation et extension garage communal	61 000.00	15 250.00
021/2188	Autres immobilisations corporelles	37 000.00	9 250.00
	Total des dépenses d'investissement (hors dette)	3 490 650.00	872 662.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2025, hors crédit de la dette.

- 2 Travaux en régie

Mme Michelle BESSOU, membre de la commission des finances, explique à l'assemblée que les agents communaux ont effectué des travaux sur les bâtiments communaux et que les dépenses mandatées à la suite en section fonctionnement peuvent être basculées en section investissement en fin d'année budgétaire afin de bénéficier du FCTVA.

Ainsi le budget de la commune se trouve modifié comme suit :

N° de compte	Intitulé du compte	Dépenses	Recette
023	Virement à la section d'investissement	+17 987.03€	
721	Immobilisations corporelles		+17 987.03€
2113	Constructions	+17 987.03€	
021	Virement de la section de fonctionnement		+17 987.03€

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée e autorise la maire à signer tous les documents nécessaires à m'application de la présente délibération.

- **3 Tarifs communaux**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs communaux aux 1^{er} janvier 2024

Camping-Car Park		Cautions matériel	
Basse saison	10.06 €	Sono	100.00 €
Haute saison	12.06 €	Rétroprojecteur	100.00 €
Chalets		Ecran salle Bois de Lempre	100.00 €
Journée hors saison	50.00 €	Friteuse	50.00 €
Semaine hors saison	180.00 €	Percolateur	50.00 €
Semaine supplémentaire hors saison	150.00 €	Mixer	50.00 €
Semaine juillet/août	300.00 €	Machine à Hot-dog	50.00 €
Journée juillet/août	60.00 €	Table pliante (à l'unité)	100.00 €
Semaine supplémentaire juillet/août	200.00 €	Banc pliant (à l'unité)	50.00 €
Cautions	230.00 €	Musée de la Mine	
Forfait ménage	40.00 €	Entrée adulte	5.00 €
Tarif randonneurs LDDVEB (par pers/nuitée)	8.00 €	Entrée enfants de 7 à 15 ans	2.00€
Gîte Saint-Martin		Entrée groupe 15 personnes	4.00 €
Forfait week-end (1 ou 2 nuitées) hors saison	450.00 €	Carte postale souvenir	0.50 €
1 nuitée supplémentaire	150.00 €	Vente souvenir mug	5.00 €
Haute saison :		Vente souvenirs bloc-crayon	3.00 €
Forfait 1 semaine du samedi au samedi	1 000.00 €	Vente souvenirs sac en coton	5.00 €
- juillet/août, Noël, 1 ^{er} de l'an		Bibliothèque	
Moyenne saison :		Prêt livre et DVD	Gratuit
- avril, mai, juin, septembre, octobre	950.00 €	Cautions	Gratuit
Basse saison :		Prestations enfants	
- novembre, janvier, février, mars	700.00 €	Cadeau de Noël	30.00 €
Semaine supplémentaire juillet/août	950.00 €	Fournitures scolaires	65.00 €
Cautions	700.00 €	Voyage scolaire (+ de 3 jours hors écoles de Champagnac)	55.00 €
Forfait ménage	160.00 €	Garderie scolaire – la journée	0.75 €
Salle des fêtes Champagnac	Fermée	Cantine scolaire : à partir du 1^{er} novembre	
Salle des fêtes Bois de Lempre		Repas enfant	
Journée ou soirée	180.00 €	-quotient familial 0 à 700	0.80 €
Week-end	220.00 €	-quotient familial 701 à 1000 :	1.00 €
Cautions nettoyage	110.00 €	-quotient familial sup. à 1000 :	2.50 €
Cautions dégradation à demander en plus de la caution nettoyage	500.00 €	Repas adulte :	8.00 €
Salle polyvalente route de Saint-Pierre		Point internet/Agence postale	
Journée ou soirée	100.00 €	Impression et copie A4	0.20 €
Week-end	130.00 €	Impression et copie A4 couleur	0.50 €
(Période du 1 ^{er} avril au 31 juillet)	110.00 €	Impression et copie A3	0.50 €
Cautions nettoyage	400.00 €	Impression et copie A3 couleur	0.50 €
Cautions dégradation à demander en plus de la caution nettoyage	500.00 €	Accès internet	Gratuit
Charges locatives logements communaux	135.00 €	Cimetière	
Immeuble la Conche		Concession au m ²	70.00 €

Les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024 sont approuvés à l'unanimité.

- **4 Marché public CADA**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 18 juin 2024 et fixant au 19 juillet 2024 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour le projet « Restructuration intérieure du « Château » à la suite d'un incendie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer comme suit le marché de travaux pour le projet « Restructuration intérieure du « Château » à la suite d'un incendie » :
 - Lot n° 1 Gros œuvre, attribué à Société Nouvelle Jouve pour un montant de 20 096.50 euros HT et 24 115.80 euros TTC,
 - Lot n° 2 Couverture menuiserie bois attribué à Entreprise Gouny et Cie-SAS pour un montant de base de 50 478.71 euros HT et 60 574.45 TTC et une option d'un montant de 11 153.52 HT et 13 384.22 euros TTC,
 - Lot n° 3 Plâtrerie, peinture, isolation attribué à EURL Veyron Philippe pour un montant de 62 925.00 euros HT et 75 510.00 TTC,
 - Lot n° 4 Revêtement de sol P.V.C attribué à EURL Veyron Philippe pour un montant de 3 667.50 euros HT et 4 401.00 euros TTC,
 - Lot n° 5 Plomberie sanitaire et ventilation attribué à SARL Lavergne André pour un montant de 49 900.00 euros HT et 59 880.00 euros TTC
 - Lot n° 6 Electricité attribué à Electricité Tazé pour un montant de base de 33 636.79 euros HT et 40 364.15 euros TTC et une option d'un montant de 11 419.71 euros HT e 13 703.65 TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant avec les entreprises Société Nouvelle Jouve, Entreprise Gouny et Cie-SAS, EURL Veyron Philippe, SARL Lavergne André et Electricité Tazé ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **5 Avenant lot n° 7 groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un oubli sur l'acte d'engagement du lot 7 du projet « Groupe scolaire » il est nécessaire d'ajouter un avenant.

Le présent avenant a pour objet de modifier la consistance des prestations, et par conséquent, la rémunération forfaitaire initiale prévue au marché, il s'agit d'intégrer les options demandées au dossier de consultation des entreprises (sols des sanitaires existants, du local électrique et du stockage).

Le montant du présent avenant est de 2 580.00 euros HT.

Le montant total du lot initial est de 21 325.00 euros HT et 25 590.00 euros TTC et le montant final du lot est de 23 905.00 euros HT et 28 686.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au lot 7 du projet « Groupe scolaire » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

- **6 Honoraires Basset et associés – projet rénovation bar**

Dans le cadre de la réhabilitation du bar de la commune il a été fait appel au Cabinet Basset et Associés – 35 rue Raspail 19 110 Bort-les-Orgues – pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le projet comprend 2 phases, une pour l'aménagement du bar-restaurant et l'autre pour l'aménagement d'un appartement.

Le montant des honoraires s'élève à 10% du montant HT des travaux.

Le montant actuel des travaux pour la 1^{ère} phase concernant la partie bar-restaurant est estimé à 395 000.00 euros HT soit un montant d'honoraires de 39 500.00 euros HT.

- **7 Honoraires cabinet Cros/SARL L.Hostier - projet aménagement du Bois de Lempre**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux modifications de l'estimatif concernant le projet « Aménagement du Bois de Lempre » il est nécessaire de revoir le montant des honoraires du Cabinet Cros et de la SARL L.Hostier.

Dans un premier temps les travaux de la phase 1 étaient estimés à 804 000.00 euros TTC pour un montant d'honoraires à 6.70% à 53 868.00 euros. Aujourd'hui le montant des travaux de la phase 1 sont de 1 351 081.00 euros.

Le montant des honoraires s'élève à 6.70% du montant HT des travaux.

L'avenant n° 1 de la répartition des honoraires s'élève à 36 654.43 euros répartis comme suit :

- SARL L.Hostier : 13 085.63 euros
- Cabinet Cros : 23 568.80 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 concernant la répartition des honoraires du Cabinet Cros et de la SARL L.Hostier et autorise le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

- **8 Achat maison Ragnet**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est possible de se porter acquéreur d'un bien cadastré AI 115/116 et 271 (12a et 91 ca) situé au Bois de Lembre et appartenant à la famille Ragnet.

Ce bien se compose d'un terrain et d'une maison d'habitation en ruine suite à un incendie.

Le montant de cet achat s'élèvera à 600 euros, ce qui correspond aux frais de notaire.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents afférents à l'achat de ce bien.

- **9 Demande versement solde de la subvention de fonds de concours Sumène Artense Communauté – projet rénovation bar**

Le Maire informe le Conseil que pour le projet concernant la réhabilitation du bar de la commune il est possible de bénéficier du versement du solde de la subvention de fonds de concours, ce versement sera d'un montant de 6 900.00 euros. Pour cela il est nécessaire d'en faire la demande auprès de Sumène Artense Communauté afin de pouvoir en bénéficier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès de Sumène Artense Communauté afin de pouvoir bénéficier du versement du solde de la subvention de Fonds de Concours d'un montant de 6 900.00 euros.

- **10 Protection sociale complémentaire – prévoyance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employeurs territoriaux ont obligation de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La Protection Sociale Complémentaire est un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux aléas de la vie en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès. Le volet prévoyance assure un maintien de salaire.

A partir du 1^{er} janvier 2025 c'est le volet prévoyance qui doit être ajusté car cette participation ne pourra être inférieure à 7.00 euros (sept euros) par mois et par agent qui en bénéficie (Décret 2022-581 du 20 avril 2022).

Monsieur le Maire propose de valider la participation de la commune à 7.00 euros.

Mme Simon intervient pour signaler qu'il s'agit du montant minimum et qu'il peut être augmenté.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et 4 abstentions (Mme Simon, Mme Humblot-Biscaut, Mr Vallet et Mme Charciareck absente mais représentée par Mme Simon) le Conseil Municipal approuve le montant de 7.00 euros

pour la participation des employeurs territoriaux à la Protection Sociale Complémentaire pour le volet prévoyance et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

- **11 Nomination secrétaire aux fonctions de secrétaire général**

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2024 il y a obligation pour les communes de – 3 500 habitants de désigner un secrétaire général, ou à défaut, un agent assumant les fonctions de secrétaire général.

- **12 Questions diverses**

Groupe scolaire : mise au point sur l'état d'avancement du chantier suite au problème rencontré sur le chantier. De nouvelles analyses doivent être effectuées avant la reprise du chantier.

Conseil communautaire : le conseil communautaire devant se tenir à Champagnac il est nécessaire d'organiser le repas qui suivra la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur disponibilité afin d'apporter leur aide pour le bon déroulement de la soirée.

Legs Laboze : Monsieur le Maire donne les dernières informations concernant le legs Laboze et la vente des biens immobiliers contenus dans le legs.

Monsieur le Maire demande aux élus de se concerter afin de fixer une date pour organiser le Noël des agents communaux et de leurs enfants.

Fin de séance : 20h50